



**DECISION**

***Concernant la signature d'un contrat d'assistance pour le logiciel "Solution Foto'flore" du service Espaces Verts de la ville de Royan avec la société ALSEVE***

---

***HT/SD***

***N° DSG N° 08/142***

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008, intervenue pour l'application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du conseil municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 mars 2008 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

VU l'arrêté ASG n° 08.0333 en date du 31 mars 2008, rendu exécutoire le 1<sup>er</sup> avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DECIDE**

- de signer un contrat d'assistance pour le logiciel "Solution Foto'Flore" du service des Espaces Verts de la ville de Royan avec la société ALSEVE dont le siège social est situé 8 rue de la Garde à NANTES (44335), pour une durée de un an, renouvelable tacitement, moyennant un montant annuel de 466,44 €TTC.

- d'imputer la dépense au budget communal - fonction 823 - nature 6156

Fait à Royan, le 29 avril 2008

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 30 avril 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Henri LE GUEUT